

**LA PROTECTION
SOCIALE
DES SALARIÉS**

Pharmacie d'Officine





Quelles sont vos obligations en protection sociale ?	4
Nos solutions Santé	5
L'offre Santé KLESIA pour l'ensemble de vos salariés	6
Quelques exemples de remboursement	8
Nous prenons soin de vous et de votre officine	10
Nos solutions prévoyance	14
Pour votre personnel Non Cadre	16
Pour votre personnel Cadre et assimilé	17
Une adhésion en toute simplicité	18
Travailleurs non salariés : avez-vous pensé à votre couverture ?	15



PRÉSENT POUR VOUS ET VOS SALARIÉS DEPUIS PRÈS DE 60 ANS

Mettre en place une couverture santé et prévoyance pour l'ensemble de votre personnel est une obligation légale et conventionnelle. Cette couverture doit répondre à certains critères minimums définis par les partenaires sociaux de votre branche.

En tant que partenaire historique des pharmacies d'officine, nous vous avons créé une gamme de solutions innovantes dédiées à votre profession qui répond à vos besoins et s'adapte à votre budget. Vous avez ainsi **la certitude de faire les bons choix pour la couverture santé et prévoyance de vos salariés** tout en répondant aux dispositions fixées par votre Convention Collective Nationale (CCN).

Parce que vous permettre de vous concentrer sur votre activité est au cœur de nos préoccupations, nous mettons à votre disposition des experts métiers spécialistes de votre secteur qui vous conseillent et vous accompagnent de la phase de conseil à la gestion quotidienne de votre contrat.

Découvrez nos solutions santé et prévoyance reconnues par vos partenaires sociaux.

130 000
SALARIÉS COUVERTS

80 % DES PHARMACIES
NOUS FONT CONFIANCE



QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS en protection sociale ?

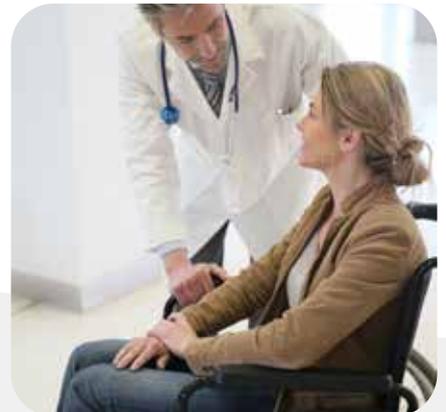
Afin d'être en conformité avec vos obligations conventionnelles et réglementaires établies par la CCN Pharmacies d'officine, il vous appartient de mettre en place :

EN SANTÉ

- Une **complémentaire santé** au bénéfice de vos salariés cadres et non cadres respectant le minimum des garanties de votre convention collective.
- Le **maintien des garanties de vos anciens salariés** indemnisés par Pôle emploi, sans contrepartie financière pendant une durée égale à celle de leur dernier contrat de travail dans la limite de 12 mois.

EN PRÉVOYANCE

- Des **garanties de prévoyance** en cas de décès, d'incapacité et d'invalidité pour tous vos salariés respectant le minimum des garanties de votre convention collective.
- Une **formule conforme à votre obligation** légale de cotiser 1,50 % tranche A pour la prévoyance de vos salariés cadres.
- Le **maintien des garanties de vos anciens salariés** indemnisés par Pôle emploi, sans contrepartie financière pendant une durée égale à celle de leur dernier contrat de travail dans la limite de 12 mois.
- Le **maintien des revenus de vos salariés** en arrêt de travail.



NOS SOLUTIONS

Santé

Composez en toute simplicité la couverture santé adaptée aux besoins de vos salariés et à votre budget.



LA BASE PHARMA CONFORME AUX DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES FIXÉES PAR VOTRE CCN

Elle vous permet de couvrir les dépenses essentielles de vos salariés et de leur famille (hors conjoint salarié). **Ce socle est obligatoire pour l'ensemble de votre personnel.**



Avec la Base Pharma, vos salariés bénéficient sans surcoût de garanties supérieures à celles prévues dans le cadre du régime conventionnel !

LES OPTIONS VOUS DONNENT LA POSSIBILITÉ :

→ de contribuer à l'amélioration des remboursements des frais de santé de vos salariés et de leur famille.

Ce contrat collectif est obligatoire avec participation employeur.

→ ou de leur laisser le choix de renforcer leurs garanties et de les étendre à leurs ayants droit

Ce contrat collectif est facultatif et la cotisation est prélevée sur son compte bancaire.

BON À SAVOIR

En optant pour une couverture santé avantageuse pour vos salariés, vous dynamisez votre politique sociale et fidélisez vos collaborateurs tout en bénéficiant d'avantages fiscaux.



L'OFFRE SANTÉ KLESIA pour l'ensemble de vos salariés

Une base pour répondre à vos obligations conventionnelles et une gamme d'options au choix :

AU CHOIX DE L'EMPLOYEUR

3 niveaux de renfort pour améliorer la couverture de vos salariés.

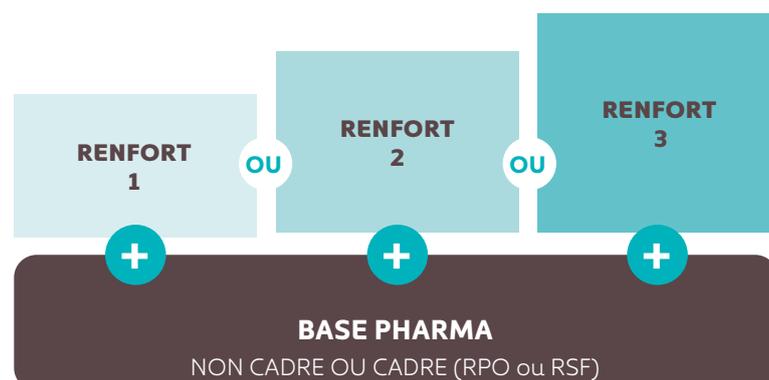
- Obligatoire pour vos salariés (le renfort choisi par l'employeur s'impose à l'ensemble des collaborateurs).
- Avec participation de l'employeur (à minima à hauteur de 50 %).
- Prélèvement sur le bulletin de salaire.

OU

AU CHOIX DU SALARIÉ

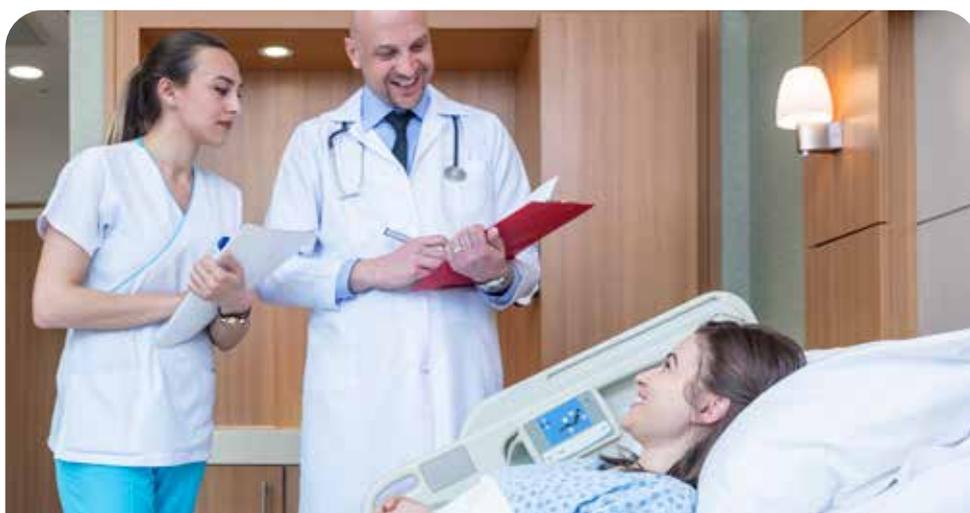
3 niveaux de renfort pour permettre à vos salariés de diminuer leurs dépenses de santé.

- Facultatif pour vos salariés (chaque salarié choisit le renfort le plus adapté à sa situation).
- Sans participation de l'employeur.
- Prélèvement sur son compte bancaire.



Plus en détail :

	BASE	+	RENFORT 1	OU	RENFORT 2	OU	RENFORT 3
	✓ Garanties de base		+ Renforts de la base				
Soins courants							
Dépassements généralistes et spécialistes	✓		+		+		++
Analyses médicales non remboursées par la Sécurité sociale			+		+		++
Hospitalisation							
Chambre particulière (y compris en cas d'accouchement)	✓				+		+
Lit d'accompagnement en cas d'hospitalisation d'un enfant à charge	✓				+		+
Médicaments non remboursés ou non remboursables	✓				+		+
Dentaire	✓				+		+
Optique	✓		+				+
Prothèses médicales (semelles orthopédiques et bas de contention)	✓		+		+		++
Médecines Douces (homéopathe, ostéopathe, naturopathe, pédicure, podologue, réflexologue plantaire, etc.)							
			+		+		++
Forfait prévention (vaccins, autotest, contraception, sevrages tabagiques)							
			+		+		++
Services d'assistance Accompagnement en cas d'hospitalisation prévue et/ou imprévue, de pathologie(s) lourde(s), de questions et de soutiens dans votre vie quotidienne.							
			+		+		+



QUELQUES EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS

Toutes les prestations sont limitées aux dépenses réellement engagées.

CONSULTATION DE **80 €** AUPRÈS D'UN DERMATOLOGUE
(médecin ayant des honoraires maîtrisés)

BASE Cadre RSF	20 €	58,50 €	1,50 €
BASE Cadre RPO	20 €	52,50 €	7,50 €
BASE Non Cadre	20 €	18 €	42 €
Sécurité sociale	20 €		60 €

Base de remboursement de la Sécurité sociale : 30 €
La participation forfaitaire de 1 € est à la charge de l'assuré

Renforts

R1	R2	R3
+ 22,50 €	+ 22,50 €	+ 45 €

ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT OPTIQUE D'UN MONTANT DE **637 €**
(monture et deux verres progressifs sphère de -4,00 à +4,00 dioptries)

BASE Cadre RSF	0,09 €	399,91 €	237 €
BASE Cadre RPO	0,09 €	359,91 €	277 €
BASE Non Cadre	0,09 €	335,91 €	301 €
Sécurité sociale	0,09 €		344,91 €

Base de remboursement de la Sécurité sociale : monture 0,05 € et verre progressif sphère de -4,00 à +4,00 dioptries 0,05 €

Renforts

R1	R2	R3
+ 260 €	+ 0 €	+ 260 €

POSE D'UNE PROTHÈSE DENTAIRE COURONNE CÉRAMO MÉTALLIQUE
2^E PRÉMOLAIRE REMBOURSÉE POUR UN COÛT DE **579 €**

BASE Cadre RSF	84 €	474 €	21 €
BASE Cadre RPO	84 €	418,80 €	76,20 €
BASE Non Cadre	84 €	360 €	135 €
Sécurité sociale	84 €		495 €

Base de remboursement de la Sécurité sociale : 120 €

Renforts

R1	R2	R3
+ 0 €	+ 120 €	+ 120 €



2 CONSULTATIONS DE MÉDECINES DOUCES (OSTÉOPATHIE ET ACUPUNCTURE)
SOIT UNE DÉPENSE DE **100 €**

BASE Cadre RSF	200 €
BASE Cadre RPO	200 €
BASE Non Cadre	200 €
Sécurité sociale	200 €

Renforts

R1	R2	R3
+ 100 €	+ 0 €	+ 200 €

2 CONSULTATIONS DE MÉDECINES DOUCES (NATUROPATHIE ET PODOLOGIE)
SOIT UNE DÉPENSE DE **200 €**

BASE Cadre RSF	20 €	58,50 €	1,50 €
BASE Cadre RPO	20 €	52,50 €	7,50 €
BASE Non Cadre	20 €	18 €	42 €
Sécurité sociale	20 €		60 €

Renforts

R1	R2	R3
+ 22,50 €	+ 22,50 €	+ 45 €

Base de remboursement de la Sécurité sociale : 30 €
La participation forfaitaire de 1 € est à la charge de l'assuré



NOUS PRENONS SOIN de vous et de votre officine

Pour vous permettre de vous concentrer sur votre activité, limiter vos démarches et simplifier la vie de vos salariés, nous vous proposons un bouquet de services¹ pensés pour répondre aux besoins des femmes et des hommes de la pharmacie d'officine.

POUR VOUS EMPLOYEUR

VOUS ACCOMPAGNER DANS LA RÉGLEMENTATION

- **Une information** mensuelle sur l'actualité sociale et réglementaire grâce à la Newsletter KLESIA
- **Un soutien** dans vos obligations réglementaires, notamment un appui au remplissage de la Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (pour les établissements de plus de 20 salariés)
- **Un accompagnement** en matière de politique sociale sur des thèmes variés : retraite complémentaire, aidants familiaux, handicap.

I PRÉSERVER LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

- **Un soutien dans l'engagement de votre officine et de vos salariés** autour de la lutte contre l'arrêt cardiaque. En signant la Charte du Cœur aux côtés de KLESIA, Grand mécène, vous bénéficiez d'une offre de services : contenus pédagogiques, réseau de formateurs qualifiés aux gestes qui sauvent, défibrillateurs à prix négociés.

¹. Tous services sauf Secur'pharma.



POUR L'ENTREPRISE

ACCOMPAGNEMENT EN CAS DE DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

En cas de coup dur, KLESIA vous offre « KLE Trésor » un accompagnement personnalisé pour vous soutenir et vous aider à pérenniser votre activité professionnelle.

PROTECTION DES OFFICINES : SECUR' PHARMA

Pour protéger et sécuriser votre officine, Secur'pharma est un audit diagnostic approfondi effectué sur des questions de sûreté et de sécurité.

DÉVELOPPEMENT DE VOTRE OFFICINE

Nous vous faisons bénéficier de tarifs négociés et préférentiels en tant que client KLESIA auprès de **2 partenaires experts du secteur**.

- **Améliorez votre visibilité auprès de votre patientèle** grâce à un site internet à votre image permettant la réservation d'ordonnance, la prise de RDV, la consultation des conseils santé et infos pratiques sur l'officine. Valwin propose des solutions simples et adaptées à vos besoins.
- **Valorisez votre activité** grâce à VisioCheck, la nouvelle station de télémédecine de Be Well Connect pour prises de mesures (température, tension, glycémie) en temps réel dans l'officine ainsi que l'accès à leur large gamme d'objets connectés.

POUR VOS SALARIÉS

| PROTÉGER LEUR SANTÉ

- **Clic Prévention Santé**, outil en ligne qui permet d'obtenir des conseils personnalisés sur la prévention santé selon son sexe, son âge, ses antécédents médicaux et familiaux ainsi que son mode de vie et son activité professionnelle.

| ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS LES DIFFICULTÉS

- **Un service d'information et d'orientation des salariés** confrontés à des difficultés sociales vers les dispositifs adaptés à leur situation et aide à la recherche d'établissement de retraite ou solutions d'accueil (un accompagnement social et une aide financière exceptionnelle peuvent être mis en place si la situation le nécessite)
- **Une mise en relation avec des structures de services à la personne** ainsi qu'une aide à la constitution de dossiers
- **Un soutien des salariés aidants familiaux** en conseillant sur les dispositifs d'accompagnement afin de mieux concilier leur rôle d'aidant et leur vie professionnelle.

POUR LES SALARIÉS

ACCOMPAGNEMENT EN CAS DE MALADIE GRAVE

Soutenir vos salariés face à la maladie est important pour nous. Renfort Klé est notre service de soutien personnalisé grâce à des médecins-experts sur les pathologies graves et la coordination de cas complexes (Cancers, AVC, etc).

VACCINATION ANTIGRIPPALE

Parce que vos salariés sont les premiers concernés dans le combat contre la grippe, KLESIA rembourse l'injection de leurs vaccins. Ce service est fortement apprécié à la fois par les salariés des officines mais également par les pharmaciens.





NOS SOLUTIONS prévoyance

Composez votre couverture prévoyance pour assurer une protection financière à vos salariés et leurs proches en cas d'aléas de la vie.

LA BASE PHARMA CONFORME AUX DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES FIXÉES PAR VOTRE CCN

Elle est un 1^{er} niveau d'aides pour vos salariés et leur famille en cas de décès, d'incapacité et d'invalidité.

Ce socle est obligatoire pour l'ensemble du personnel.

LES OPTIONS

Elles vous permettent de contribuer, à l'amélioration de la couverture prévoyance de vos salariés et de leur famille.

Ce contrat collectif est obligatoire avec participation employeur selon le financement de votre choix.



MIEUX COMPRENDRE VOS GARANTIES PRÉVOYANCE

→ Capital décès toutes causes

Un capital est versé au conjoint ou aux personnes désignées par le salarié afin de les aider à faire face aux conséquences de sa disparition ou en cas de décès du conjoint en fonction de la garantie.

→ Capital décès accidentel

Si le décès fait suite à un accident, la garantie prévoit le versement d'un capital complémentaire tenant compte du caractère soudain, fortuit et extérieur de l'événement.

→ Double effet

Si, après le décès du salarié, son conjoint décède à son tour, un capital est versé sous condition aux enfants à charge.

→ Frais d'obsèques

Une indemnisation est versée pour les frais funéraires.

→ Rente éducation

Une rente d'éducation est prévue au bénéfice des enfants à charge en vue d'assurer la poursuite de leurs études dans les meilleures conditions. Elle est doublée pour les orphelins de père et de mère. Elle peut être versée également en cas d'invalidité du salarié en fonction de la garantie.

→ Rente handicap

En cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive du salarié, une rente mensuelle ou un capital est versé aux enfants handicapés de ce dernier.

→ Incapacité / invalidité

L'incapacité temporaire d'exercer son travail (arrêt de travail) donne lieu à une prestation sous forme d'indemnités journalières permettant de compenser le manque à gagner.

La protection prend la forme d'une rente si l'invalidité de l'assuré est de 1^{ère}, 2^e ou 3^e catégorie.

Le capital décès peut être versé à l'assuré par anticipation, s'il est reconnu invalide de façon absolue et définitive.



L'OFFRE PRÉVOYANCE pour votre personnel Non Cadre

Une base pour répondre à vos obligations conventionnelles et **3 options** au choix, pour lesquelles vous décidez de la répartition du financement entre vous et vos salariés.



Plus en détail :

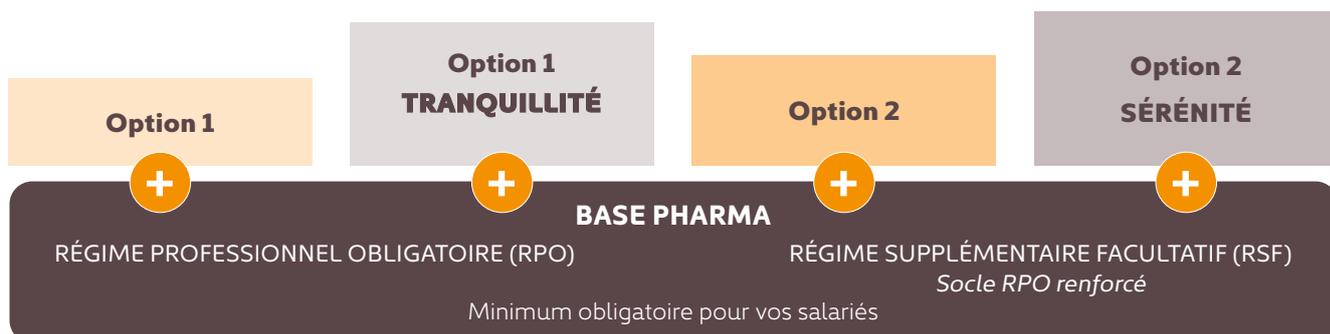
	Base PHARMA	+	option ESSENTIELLE	OU	option TRANQUILLITÉ	OU	option SÉRÉNITÉ
	✓ Garanties de base		+ Renforts de la base				
Capital décès	✓						
Décès accident			+		+		+
Doublement capital décès	✓						
Frais d'obsèques	✓						
Rente handicap	✓		+				+
Rente éducation					+		+
Incapacité / Invalidité	✓						
ÉTENDUE DES GARANTIES	TA / TB		TA		TA		TA

Tranche A : Fraction de la rémunération brute limitée au montant du salaire plafond annuel de la Sécurité sociale.

Tranche B : Fraction de la rémunération brute supérieure au montant du salaire plafond annuel de la Sécurité sociale et inférieure ou égale à quatre fois ce même plafond.

L'OFFRE PRÉVOYANCE pour votre personnel Cadre et assimilé

Une base pour répondre à vos obligations conventionnelles et **4 options** au choix, pour lesquelles vous décidez de la répartition du financement entre vous et vos salariés.



Plus en détail :

	Base PHARMA	option 1	option 1 TRANQUILLITÉ	option 2	option 2 SÉRÉNITÉ
	✓ Garanties de base	+	+	+	+
Capital décès	✓				
Décès accident	✓				
Capital décès en cas de décès du conjoint	✓				
Indemnité en cas de décès du conjoint, d'un enfant à charge, d'un ascendant à charge	✓				
Frais d'obsèques	✓				
Rente handicap			+		+
Rente éducation en cas de décès ou d'invalidité du salarié	✓				
Incapacité / Invalidité	✓	+	+	+	+
		Franchise à partir du 16 ^e jour	Franchise à partir du 16 ^e jour	Franchise à partir du 4 ^e jour	Franchise à partir du 4 ^e jour
Arrêt de travail pour maternité/paternité	✓ TA uniquement	+	+	+	+
ÉTENDUE DES GARANTIES	TA / TB	TA / TB	TA / TB	TA / TB	TA / TB

UNE ADHÉSION en toute simplicité

- Complétez et signez le bulletin d'adhésion de l'entreprise accompagné des justificatifs mentionnés sur ce dernier.
- Envoyez votre dossier complet à l'adresse indiquée sur le bulletin d'adhésion.

AVEC KLESIA, BÉNÉFICIEZ :

- d'un espace client entreprise : consultation de vos contrats et documentation contractuelle, déclaration de votre DSN, accès à l'ensemble de notre bouquet de services.
- d'un interlocuteur unique pour la vie et gestion de vos contrats.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

RENDEZ-VOUS
sur **klesia.fr**

Secteur d'activité Klé
Pharmacie d'officine

CONTACTEZ
nos conseillers commerciaux

au **09 72 72 11 40**

du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30
(numéro non surtaxé)

TRAVAILLEURS NON SALARIÉS : avez-vous pensé à votre couverture ?

Découvrez nos solutions TNS : des couvertures santé et prévoyance complètes, adaptées à vos besoins et à ceux de votre famille !

KLESIA PRO SANTÉ PHARMA C'EST :

- **5 formules**, spécialement conçues pour le TNS et sa famille, qui s'adaptent à vos besoins et à votre budget.
- **Des services d'assistance** (aide à domicile, garde d'enfants, répétiteurs scolaires, frais médicaux à l'étranger, soutien psychologique et social, aide aux aidants).
- Un réseau de soin optique afin de réduire vos dépenses.
- Une cotisation gratuite à partir du 3^e enfant.
- Une réduction de 5 % sur la souscription du conjoint.
- Des tarifs attractifs.
- Pas de questionnaire médical.
- Un espace client en ligne : consultation des remboursements, géolocalisation des professionnels de santé.

KLESIA PRO PRÉVOYANCE C'EST UNE PROTECTION MODULABLE SELON VOTRE SITUATION FAMILIALE ET FINANCIÈRE !

Si vous êtes contraint(e) d'interrompre votre activité, les prestations du régime de prévoyance obligatoire dont vous relevez sont insuffisantes. Une couverture complémentaire est alors indispensable pour renforcer votre sécurité financière et celle de votre famille.

Bénéficiez d'une garantie simple, complète et solide :

- **En cas de décès :** vos proches reçoivent soit un capital ou soit une rente dont le versement est garanti à vie. Vous pouvez renforcer leur protection en souscrivant aux options « rente de conjoint » et « rente d'éducation ».
- **En cas d'arrêt de travail :** vous percevez un revenu complémentaire, sous forme d'indemnités journalières. Pour plus de modularité : choisissez vous-même votre délai de franchise.
- **En cas d'invalidité :** si vous êtes contraint d'arrêter définitivement ou partiellement votre activité, une rente vous est versée.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec la fiscalité Madelin,
vous bénéficiez d'un cadre fiscal avantageux pour votre contrat
et vous pouvez déduire vos cotisations
de votre revenu professionnel imposable.

ALAIN EST
PHARMACIEN.
IL DÉLIVRE TOUTES
SORTES DE
MÉDICAMENTS.



ALORS POUR LUI,
KLESIA EST
AUX PETITS SOINS.

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES